



Direction des Statistiques Démographiques et Sociales

Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité

NOTE

pour la réunion du 24 février 2006
de la formation Emploi-Revenus du CNIS

Dossier suivi par :
Olivier MARCHAND
Tél. : 01 41 17 56 78
Fax : 01 41 17 61 63
Messagerie : olivier.marchand@insee.fr

Paris, le 20 février 2006
N° 480/DG75-F201

Objet : Méthodologie générale des estimations d'emploi et de chômage.

I - Les estimations d'emploi

Les estimations d'emploi de l'Insee visent à calculer un *nombre de salariés* en emploi. Cela implique à la fois d'être exhaustif sur le champ considéré et de bien prendre en compte les doubles comptes. L'estimation d'un nombre de salariés, plutôt que d'un nombre de postes de travail¹, est nécessaire pour mettre en regard l'emploi avec le chômage, qui est toujours exprimé en nombre de personnes.

L'Insee applique donc la méthodologie générale suivante :

- le niveau d'emploi a pour référence le Recensement de la population de 1999, qui est l'unique source totalement exhaustive et prenant en compte la multiactivité (une activité principale est associée à chaque salarié) ;
- des indices annuels et trimestriels d'évolution de l'emploi sont appliqués à ce niveau initial ; ces indices proviennent d'une synthèse de sources diverses, assurant l'exhaustivité mais pas la prise en compte de la multiactivité : l'estimation est donc faite sous l'hypothèse que la multiactivité est restée globalement constante de 1999 à aujourd'hui.

Les enquêtes annuelles de recensement (2004 et 2005) ne sont pas utilisées pour les estimations annuelles d'emploi pour deux raisons. D'une part, ces enquêtes sont moins précises qu'une synthèse de sources administratives exhaustives pour des secteurs « fins » au niveau départemental, qui est le niveau de détail retenu pour les estimations annuelles. D'autre part, la mise en place prochaine du système « Estel » d'estimation d'emploi local, avec une définition de l'emploi proche du concept BIT, rend moins pertinente le calage sur des sources fournissant un concept d'emploi déclaratif.

¹ Dans ce cas, certains salariés ou non-salariés multiactifs sont comptés plusieurs fois : une fois chez chacun de leurs employeurs.

Le niveau d'analyse le plus fin retenu pour les estimations d'emploi est celui de la nomenclature de secteurs d'activité NES36. Pour les secteurs dits « marchands » (secteurs EB à EP dans la nomenclature NES16), les estimations sont publiées de manière trimestrielle. Pour les autres secteurs, ainsi que pour les non-salariés, les estimations sont faites de manière annuelle : l'Insee publie un niveau brut d'emploi au 31 décembre.

Notons que la nomenclature de secteurs d'activité NES ne recouvre pas la distinction public/privé. Les secteurs EQ-ER incluent par exemple à la fois des établissements publics (trois fonctions publiques) et privés (dans les associations, l'action sociale, etc.).

Dans les secteurs où une série trimestrielle est publiée par l'Insee, les évolutions infra-annuelles sont par nature moins robustes que les évolutions annuelles, dans la mesure où elles sont souvent estimées sur une source couvrant un champ plus restreint. On opère donc systématiquement un recalage des séries infra-annuelles sur les séries annuelles, lorsque ces dernières sont disponibles.

Estimation de l'emploi dans les secteurs EQ-ER

L'estimation de l'emploi dans les secteurs dits « non marchands » (EQ à ER dans la nomenclature NES16²) est faite de manière annuelle car il n'existe pas, à l'heure actuelle, de source de données permettant de suivre l'emploi public (environ 70 % du champ) à un rythme infra-annuel³. Certaines sources permettraient de suivre l'emploi privé dans les secteurs EQ à ER, mais l'extrapolation à l'emploi public des évolutions de l'emploi observées sur cette partie privée serait abusive et est infirmée sur le passé.

Pour l'estimation annuelle, plusieurs sources exhaustives sont utilisées : fichiers des Urssaf⁴ et de l'Unédic pour l'emploi dans les établissements cotisant au régime général d'assurance sociale et d'assurance chômage ; fichiers de la Mutualité Sociale Agricole ; fichier de paye des agents de l'Etat, enquête « collectivités territoriales » de l'Insee et enquête « SAE » de la Drees respectivement pour les trois fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière ; fichiers du CNASEA pour les emplois aidés.

Les évolutions annuelles observées sont expertisées à un niveau local par les Directions Régionales de l'Insee. Cette expertise se fait soit par confrontation des données individuelles des fichiers, sur les parties du champ couvertes par plusieurs sources (emploi « privé » couvert par l'Unédic et les Urssaf), soit par utilisation de sources complémentaires (la DR Auvergne réalise par exemple une enquête « emploi public »), soit par contact direct avec les responsables des ressources humaines de certaines grandes entreprises ou organismes.

La distinction public/privé n'a jamais été effectuée à ce jour dans les estimations d'emploi. Cette distinction n'était pas faite dans le Recensement de 1999, qui sert de référence pour les niveaux d'emploi. Elle ne l'est pas non plus dans les enquêtes annuelles de recensement de 2004 et 2005. La ventilation entre emploi public et emploi privé est en effet effectuée *via* la catégorie juridique de l'établissement employeur dans le répertoire Sirène. Elle nécessite donc de pouvoir bien identifier les employeurs de personnes recensées, ce qui n'a pas été possible dans environ 15 % des cas.

² Ces secteurs sont : Q1 : Education ; Q2 : Santé, action sociale ; R1 : Administrations ; R2 : Associations et activités extra-territoriales.

³ A partir de 2008, les effectifs de la fonction publique d'Etat devraient pouvoir être suivis de manière trimestrielle grâce aux fichiers « Siasp-Etat ».

⁴ Les fichiers des Urssaf sont exploités par l'Insee à travers sa source « Epure », et par l'Acos à travers sa source « Sequoia ». Ces deux sources sont donc issues des mêmes fichiers de base, mais reçoivent ensuite des traitements différents : date d'extraction, détection des anomalies et corrections effectuées, correction des variations saisonnières, etc.



Estimation de l'emploi dans les services à la personne

Les services à la personne concernent environ 1,3 million de salariés en 2004, répartis entre les secteurs des « services domestiques » (secteur P32, dont la caractéristique est que l'employeur est un particulier) et celui de l'action sociale (secteur Q22, avec notamment les aides à domicile, assistantes maternelles et personnels de crèches).

L'emploi dans les services à la personne du secteur « action sociale » n'est suivi qu'à un rythme annuel, comme l'intégralité de l'emploi EQ-ER (cf. *supra*). L'emploi dans les services domestiques est également suivi à un rythme annuel, bien qu'il soit classé parmi les secteurs marchands EB à EP. Les sources de suivi des salariés employés par des ménages sont en effet peu nombreuses et ne permettent pas un suivi trimestriel. A l'heure actuelle, l'Insee utilise des informations fournies par l'IRCEM portant sur les deuxièmes trimestres de chaque année. L'évolution de l'emploi salarié des ménages d'un second trimestre sur l'autre est utilisée comme évolution annuelle de l'emploi dans les services domestiques, et appliquée au niveau initial issu du Recensement de 1999⁵.

Une difficulté importante du suivi de l'emploi dans les services à la personne est que la multiactivité y est importante et a pu évoluer depuis 1999. Le suivi du nombre de salariés est donc difficile, même si l'on dispose d'informations sur le nombre de postes de travail ou d'employeurs dans ce secteur. Des données individuelles identifiant chaque salarié sont nécessaires afin d'éviter les doubles comptes.

Estimation de l'emploi salarié dans l'agriculture (EA)

Jusqu'ici, la Mutualité Sociale Agricole fournissait à l'Insee des tableaux agrégés d'évolution de l'emploi salarié agricole au 31 décembre par département. Ces informations ne permettent donc de suivre l'emploi agricole qu'à un rythme annuel.

Estimation de l'emploi non salarié

L'actualisation de l'emploi non salarié s'effectue sur le même principe que celle de l'emploi salarié, c'est-à-dire une mise à jour annuelle des niveaux issus du recensement, à l'aide d'indices d'évolution calculés à partir de sources administratives : statistiques sociales agricoles fournies par l'AMEXA (Assurance Maladie des Exploitants Agricoles) et les PFA (Prestations Familiales Agricoles), statistiques de l'ACOSS pour les employeurs et travailleurs indépendants non agricoles, complétées par des statistiques de la CANCAVA (Caisse Autonome Nationale de Compensation de l'Assurance Vieillesse Artisanale) et de la CANAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie et maternité).

II - Les estimations du chômage au sens du BIT

L'Insee a la responsabilité de la mesure du chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT), seul concept susceptible de se prêter à des comparaisons dans le temps et dans l'espace. La définition du chômage au sens du BIT repose sur les trois critères de non-emploi, de recherche effective, de disponibilité.

Ces critères tracent deux frontières :

- la première avec l'emploi : la notion d'emploi retenue par le BIT est extensive puisqu'il suffit d'avoir travaillé 1 heure au cours de la semaine de référence pour être classé parmi les actifs occupés ;
- la seconde avec l'inactivité : la notion de chômage suppose une certaine proximité avec le marché du travail qu'il faut quantifier. Il faut ainsi, pour être chômeur, avoir recherché effectivement un emploi au cours des 4 semaines précédentes et être disponible pour travailler dans les 2 semaines suivantes.

⁵ Par ailleurs, l'emploi dans les services domestiques ne serait pas publié dans les statistiques trimestrielles d'emploi de l'Insee, même si des sources trimestrielles étaient disponibles. Ces statistiques sont en effet publiées à un niveau d'agrégation (NES 36) mêlant les services domestiques aux autres services à la personne (salons de coiffures, etc.).



Ce chiffre ne rend pas compte de l'ensemble des déséquilibres entre l'offre et la demande de travail. Les contraintes de la norme du BIT peuvent être relâchées dans deux directions.

Les actifs occupés peuvent travailler moins qu'ils ne le souhaitent, soit parce qu'ils ont accepté un emploi à temps partiel à la place d'un temps plein, soit parce que les baisses d'activité de leur établissement réduisent leur durée de travail par le chômage partiel notamment. Pour décrire ces situations, le BIT a défini trois catégories de sous-emploi :

- Personnes à temps partiel, souhaitant travailler plus et recherchant un autre emploi ;
- Personnes à temps partiel souhaitant travailler plus mais ne recherchant pas ;
- Personnes à temps plein ayant involontairement travaillé moins que d'habitude.

Chômage BIT et DEFM

Par ailleurs, le Ministère du Travail et l'ANPE exploitent les listes de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, ce qui permet la publication d'une statistique des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM). Depuis juin 1995, l'ANPE répartit les demandeurs d'emploi au sein de huit catégories différentes. Le classement dans une catégorie est lié au type d'emploi recherché (emploi à durée indéterminée et à temps plein, emploi à durée indéterminée et à temps partiel et emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier) et à l'activité exercée au cours du mois (activité occasionnelle ou réduite excédant ou n'excédant pas 78 heures par mois). La catégorie la plus suivie est la catégorie 1, c'est-à-dire les demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein mais n'ayant pas travaillé plus de 78 heures au cours du mois.

L'enquête Emploi de l'Insee permet de comparer les deux mesures : les DEFM (toutes catégories confondues) et le chômage au sens du BIT. Les chômeurs BIT non inscrits à l'ANPE dont le nombre évolue peu d'une année sur l'autre, sont surtout des femmes reprenant une activité, des jeunes à leur sortie de scolarité et d'anciens non-salariés.

Les inscrits à l'ANPE qui ne sont pas chômeurs au sens du BIT peuvent se décomposer en trois groupes :

- les personnes inscrites mais ayant un emploi sont plutôt des jeunes, avec une forte proportion d'intérimaires et de titulaires d'emplois à temps partiel. Leur nombre a augmenté sensiblement depuis 20 ans ;
- les inscrits qui ne cherchent pas d'emploi (et donc inactifs) comportent une forte proportion de travailleurs âgés. Les causes invoquées de non-recherche sont très souvent l'âge, la santé et le découragement. Leur nombre a fortement augmenté depuis 15 ans ;
- enfin, les inscrits non disponibles, sont très souvent des femmes et des jeunes, indisponibles pour maternité, raisons familiales (garde d'enfants,...) ou études et stages (ces derniers peuvent être inscrits en catégorie 4). Leur nombre est assez stable depuis 15 ans.

Indicateurs conjoncturels de chômage

L'enquête Emploi est la seule source statistique qui permette de mesurer directement le chômage BIT. Néanmoins, elle ne permet pas actuellement un suivi infra-annuel du chômage BIT. L'Insee réalise donc mensuellement une estimation du nombre de chômeurs au sens du BIT et du taux de chômage correspondant, en se recalant chaque année sur l'Enquête Emploi.

Depuis 1986, le principe général d'estimation du chômage au sens du BIT retenu par l'Insee consiste d'une part, à mesurer directement une fois par an le nombre de chômeurs au sens du BIT grâce à l'information fournie par l'Enquête Emploi, et d'autre part, à utiliser au mieux l'information conjoncturelle disponible pour actualiser mensuellement le nombre de chômeurs au sens du BIT. Cette actualisation mensuelle est donc une estimation et non pas une mesure statistique directe. Elle s'opère sur des données corrigées des variations saisonnières. La qualité de l'estimation se mesure à travers l'ampleur des recalages annuels sur l'Enquête Emploi.



En novembre 2001, l'Insee a dû modifier cette méthode d'estimation. La nouvelle méthode se fonde principalement sur l'évolution infra-annuelle des DEFM de catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite, dont la définition est conceptuellement proche de celle du chômage au sens du BIT (demandeurs n'ayant exercé aucune activité même réduite dans le mois). Pour plus d'informations sur cette méthode, se reporter au document méthodologique disponible sur le site internet WWW.insee.fr (rubrique indicateurs conjoncturels).

La prochaine révision du taux de chômage BIT aura lieu au mois de mars 2006 lors de la publication des résultats de l'enquête Emploi 2005.

Le chef du Département de l'Emploi et des Revenus
d'Activité

signé : Olivier MARCHAND

